

**Chez SINGULAR, on assure l'accessibilité pour tous :
n'oubliez pas de nous signaler votre situation !**

Visible ou invisible, la prise en compte du handicap nous tient particulièrement à coeur pour favoriser les apprentissages. Nous veillons à donner à chaque personne la possibilité de suivre une formation dans les meilleures conditions. Notre mission est de nous adapter à votre projet de formation !

A vos côtés, notre référente handicap construit et aménage un parcours de formation spécifique pour toutes les personnes en situation de handicap souhaitant intégrer une formation.



Fanny WAGNER, référente handicap

Pour la joindre :
03 88 26 66 66
fanny@singular-is-future.com

La démarche SINGULAR, ses actions :

Au diagnostic préformation

Nous cherchons à identifier les potentielles difficultés pouvant être rencontrés en formation. Un entretien complémentaire est organisé pour proposer et valider des moyens de compensation adaptés. Nous avons construit et sélectionné un réseau de partenaires locaux pour être force de solutions.

Lors de l'inscription

Nous incitons tous les participants à signaler leur situation de handicap pour une meilleure prise en compte.

Lors de l'action de formation

Notre référente handicap accueille le stagiaire et s'assure de son bon déroulement.

A l'issue de la formation

Un questionnaire de satisfaction sur les conditions d'accueil est remis au participant. Cette démarche vise une amélioration continue de nos actions.

Tous les partenaires SINGULAR, dont les formateurs, sont régulièrement sensibilisés à la prise en charge du handicap.

Exprimer son handicap, demander des adaptations, ... n'est pas toujours simple.

Nous le comprenons. Vous n'avez pas eu le souhait de signaler votre handicap lors de votre inscription. Il n'est pas trop tard ! Nous restons attentifs et à votre écoute en toute bienveillance.



HANDICAP : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Depuis la loi du 11 février 2005, la définition du handicap a changé. Le handicap est désormais considéré comme une limitation d'activité ou une restriction de participation à la vie en société, dont les causes sont multiples.



Handicap moteur :

Troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes...).

Ex : lombalgie, hernie discale, paraplégie, amputation, ...



Handicap psychique :

Résulte de troubles mentaux chroniques ou d'une maladie psychique. Il se traduit par un dysfonctionnement de la personnalité caractérisé par des perturbations graves, chroniques ou durables, du comportement et de l'adaptation sociale.

Ex : dépression chronique, troubles obsessionnels compulsifs, phobies, troubles addictifs...



Suite à une maladie invalidante :

Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses, génétiques peuvent entraîner des déficiences ou des contraintes plus ou moins importantes.

Ex : diabète, sida, cancer, hyperthyroïdie, mucoviscidose...



Autres handicaps :

Les troubles du spectre autistique, les troubles DYS, les troubles du déficit de l'attention/hyperactivité, ...



Handicap visuel :

Il concerne les personnes aveugles, mais aussi, dans la majorité des cas, les personnes malvoyantes.

Ex : amblyopie, cécité, altération des couleurs ou du champ visuel...



Handicap intellectuel :

C'est une difficulté à comprendre et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition.



Handicap auditif :

La perte auditive totale est rare. Comme pour le handicap visuel, la plupart des déficients auditifs possèdent « des restes auditifs » pour lesquels les prothèses auditives apportent une réelle amplification.